

AUTRES DIPLOMES (DUT, DU etc.)

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2020-2021

Vu l'avis du conseil de faculté du .../.../....

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 04/05 /2021

CHAMP :

Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical

Culture, Territoire et Sociétés plurielles dans l'océan Indien

DIPLOME :

Diplôme Universitaire

NIVEAU(X) :

1^{ère} année 2^{ème} année inter-cycle

INTITULÉ :

Diplôme Universitaire de Dialyse : enseignements théoriques et pratiques des méthodes d'épuration extra-rénale

RÉGIME :

formation initiale ; formation continue

MODALITÉS :

présentiel à La Réunion ou hybride

distanciel à Mayotte

RESPONSABLE(S)

Pr Bernard CANAUD (consultant)

PEDAGOGIQUE(S) :

canaudbernard@gmail.com

GESTIONNAIRE(S)

Marion VASSINOT

PEDAGOGIQUE(S) :

dftlv4-formation@univ-reunion.fr

Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

CONDITIONS D'ADMISSION [dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE] <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités particulières à préciser le cas échéant <i>(Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex certification) ...)</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Niveau de diplôme requis : Diplôme d'état (infirmiers, médecins, pharmaciens ou professions paramédicales) <input type="checkbox"/> Diplôme ou titre admis en équivalence requis : (à préciser) <input checked="" type="checkbox"/> VAPP (Validation des acquis professionnels et personnels) <input type="checkbox"/> Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : Précisez si besoin

1.2 L'inscription

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)

Modalités complémentaires à préciser (*Quand? Où? Après de qui? Comment ? Etc.*)

- Lieu(x) de l'inscription à préciser :
Plate-forme IA Web (DFTLV)
 - Dates d'inscription à préciser : du 26 avril au 7 mai 2021
- La formation n'est pas proposée sous le régime de l'auditeur libre.

1.3 Objectifs de la formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELS DE LA FORMATION

Objectifs pédagogiques :

Acquérir les connaissances théoriques concernant les principes, les indications et les conséquences des méthodes de traitement de l'urémie en phase terminale ou transitoire ainsi que les méthodes de filtration et d'épuration plasmatique dans le cadre des traitements nécessités par certaines affections.

Compétences visées :

Compétences approfondies des méthodes d'épuration extra-rénale.

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre d'UE	La formation est répartie en 3 modules et comporte 3 semaines de stage obligatoire à réaliser avant la fin de la formation.
Volume horaire étudiant de la formation par année	86H30 : 39H30 de CM et 47 H TD

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en **annexe 2**

Commentaires sur certains éléments du tableau des MCCC (si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certaines UE etc. nécessitent des précisions)

Cf. tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances joint.

Module 1 : bases physiologiques de la maladie rénale - 31 heures

Module 2 : principes et modalités d'une séance de dialyse - 24 heures

Module 3 : organisation EER, soins IDE et transplantation - 24 heures

Révisions : 5,5 heures

Examen (QCM) : 2 heures

3 semaines de stage X 35 heures sont obligatoires soit 105 de stage encadré par un cadre ou personnel de santé, tuteur ou tutrice hospitalier : entre le 21 mai et le 3 octobre 2021

Une convention de stage sera établie et un « passeport dialyse » sera délivré en fin de stage.

Le nombre maximal de participants est de 20 pour La Réunion et de 20 pour Mayotte. Les cours sont enregistrés et sont diffusés en mode synchrone ou asynchrone aux apprenants de Mayotte et de La Réunion.

2.3 Assiduité aux enseignements

ASSIDUITÉS, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE	
Aux CM	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
Aux TD	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
Aux TP	<input type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
Dispense d'assiduité (A préciser)	Non concerné – régime de la formation continue
Modalités et justificatifs d'absence (A préciser)	<p>Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique.</p> <p>En cas de fermeture temporaire et exceptionnelle de l'Université de La Réunion pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, les stagiaires en emploi sont tenus de se rendre en entreprise et suivre les modalités de l'entreprise sauf en cas d'arrêt municipal ou préfectoral contraire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>GESTION DES ABSENCES</u> <p>Les absences sont comptabilisées en heures. Des relevés d'assiduités sont établies périodiquement et communiqués au stagiaire et au financeur de la formation.</p> <p>Seules les absences autorisées avec justificatifs – absences justifiées (ABJ) n'entraînent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident (arrêt de travail ou certificat médical original) • obligations civiles et militaires (convocation) • examen du permis de conduire (convocation) • mariage du stagiaire (extrait d'acte de mariage) • naissance d'un enfant (extrait d'acte de naissance) • décès d'un parent, enfant, conjoint (actes) • enfant malade (certificat médical original) • appel préparation à la défense (convocation) • entretien d'embauche (convocation) • fermeture de l'établissement par décision administrative <p>Tout autre cas sera laissé à l'appréciation du responsable pédagogique : si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI).</p> <p>Le justificatif doit être déposé impérativement sous 48 heures ouvrés au secrétariat pédagogique. Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion.</p>

- Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés.
- Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel.
- En cas d'absence supérieure à 10 jours de manière injustifiée, le stagiaire sera contacté par courriel puis **par lettre recommandée avec accusé de réception** dans laquelle le responsable pédagogique lui rappellera l'obligation d'assiduité. Si aucun justificatif n'est fourni, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI). Sans retour de sa part, par retour de courrier avec justificatifs, il pourra faire l'objet d'une convocation devant l'équipe pédagogique.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

(UE, semestres le cas échéant, année...)

VALIDATION Règles d'acquisition des UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année, diplôme <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Éléments constitutifs ou matières le cas échéant	
UE	
Semestre	
Année	
Diplôme	- Réalisation du stage obligatoire de 3 semaines (attestation de fin de stage) et - obtention d'une note supérieure ou égale à 10 au Questionnaire à Choix Multiples (QCM) ou d'une note supérieure ou égale à 10 lors de la session de rattrapage (oral une heure).

3.2 Compensation

COMPENSATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de compensation si besoin	

3.3 Capitalisation

CAPITALISATION/CONSERVATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de capitalisation si besoin	Conservation de la note.

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

POUR CHAQUE SEMESTRE ET/OU CHAQUE ÉPREUVE MODALITÉS DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ACCÈS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
A préciser	Calendrier de la formation remis en début de formation. Toute modification sera portée à la connaissance des stagiaires au moins 15 jours avant.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 MODALITÉS D'EXAMENS

(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes:
(en complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation ainsi que les modalités relatives à la session de rattrapage)

Évaluation terminale :	<input checked="" type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON A préciser :
Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	<input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON A préciser :
Évaluation continue intégrale	<input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON A préciser :

4.2.2 ABSENCES AUX EXAMENS

Préciser les modalités de rattrapage en cas d'absence à un examen ou les résultats reportés sur le relevé de notes (ABJ, ABI, DEFAILLANT)

(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)

Absence aux évaluations continues <i>(modalités à préciser)</i>	
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage <i>(modalités à préciser)</i>	Session 1 : un examen terminal (QCM de 2 heures). Session 2 : une session de rattrapage sera organisée pour les apprenants n'ayant pas obtenu a minima la note de 10/20 à la session 1 ou étant absent (sur présentation d'un justificatif : certificat médical...) – oral d'1 heure

5. Résultats

5.1 Les jurys

LES JURYS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités sur la délibération à préciser	La liste du jury de sélection validé à la CFVU du 6 avril 2021 La liste diplôme du jury de diplôme est en cours de constitution.

5.2 Modalités d'obtention du diplôme

MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités à préciser	Des mentions sont décernées aux apprenants qui obtiennent l'une des moyennes générales au diplôme suivantes : - moyenne supérieure ou égale à 10/20 et inférieure à 12/20 : mention passable ; - moyenne supérieure ou égale à 12/20 et inférieure à 14/20 : mention assez bien ; - moyenne supérieure ou égale à 14/20 et inférieure à 16/20 : mention bien ; - moyenne supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien.

5.3 Communication des résultats

COMMUNICATION DES RÉSULTATS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités à préciser	Affichage d'un PV anonymé dans les locaux de la DFTLV. Consultation par le stagiaire de son dossier en ligne (relevé de notes), à partir son espace numérique de travail sur la plate-forme universitaire

5.4 Le redoublement

REDOUBLEMENT	
Modalités du redoublement à préciser	Le redoublement n'est pas autorisé

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

6.2 Mesures transitoires

(le cas échéant) A utiliser en cas de changement de maquette